

Convocation du conseil municipal : le 2 avril 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

**PRESENTS :**

M. Didier ROUSSEL,

**Maire**

Mmes et Mrs DEHONDT Jean Pierre, VANPEPERSTRAETE Pascale, GRYMYSLAWSKI Laurence, DELAUTTRE Richard,

**Adjoints**

Mmes et Mrs DEBAVELAERE Christophe, DUBREUCQ Guy, BARBEZ Nathalie, GEERAERT Marie Laure, SENICOURT Sabine, VAESKEN Ludovic, VANDEWALLE Nathalie, STAIB Audrey, DEBEUGNY Marc (arrivé à 19h50).

**Conseillers Municipaux**

**Absent (s) ou excusé (s) :** STEVENOOT Jean Pierre (pouvoir à Sabine Senicourt), RYCKEWAERT Jean-Paul (pouvoir à Didier Roussel), DEREMETZ Pascal (pouvoir à Pascale Vanpeperstraete), VAESKEN Stéphanie (pouvoir à Ludovic Vaesken), COURTOIS GRAVE Julie (pouvoir à Nathalie Vandewalle)

Secrétaire de séance : Richard DELAUTTRE, assisté d'Hélène ROULEZ, secrétaire générale de Mairie

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du PV du 28 mars 2019
2. BU 2019 2018 ZAC
3. BU 2019 Développement économique
4. BU 2019 Commune
5. FINANCES – taux d'imposition des 3 taxes
6. *Demande de subvention LEADER (épicerie) ajournée*
7. Vente de Terrain à Monsieur Baelen (parcelle ZE n°3)
8. INITIATIVES des Elus

Le procès verbal du 28 mars 2019 est adopté à l'unanimité

**2019 – 04 – 022 /70– FINANCES – LOGEMENT**

**AFF 1055**

**Analyse du BUDGET ANNEXE 2019 DE LA ZAC**

RAPPORTEUR : Guy DUBREUCQ, conseiller municipal, rapporteur du budget

Le budget 2019 du budget annexe de la ZAC incorpore d'une part les résultats du compte administratif 2018 et les nouvelles inscriptions pour l'exercice 2019. Ce budget gère les comptes de stock et est affilié à la TVA. Il s'agit donc d'une comptabilité croisée entre sections avec écritures en opérations d'ordre.

Le budget s'articule comme suit :

**FONCTIONNEMENT = 32 278, 84 €**

Dont en dépenses :

- C/6015 1 000 = terrains à aménager
- C/ 6405 17 000 = études et prestations de services sur les terrains (assistant à maîtrise d'ouvrage)
- C/ 6226 1 000 = honoraires
- C/6231 1 000 = annonces et insertions
- C/ 002 12 276, 84 = incorporation du déficit constaté en 2018

**INVESTISSEMENT = 106 375, 58 €**

**En dépenses**, cette somme correspond aux opérations d'ordre sur terrains, études et prestations inscrites sur le budget de fonctionnement "recettes"

- C/ 001 88 375, 58 = reprise du déficit de 2018

**En recettes :**

- C/16874 106 375, 58 = apport en provenance du budget communal à titre d'avance (on retrouve cette même somme au budget de la commune)

Le conseil municipal par 18 voix POUR ,

**ADOpte le BU 2019 de la ZAC de la « Clé des Champs »**

**2019 – 04 – 022 /90– FINANCES – INTERVENTIONS ECONOMIQUES**

**AFF 1056**

**Analyse du BUDGET ANNEXE 2019 DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

RAPPORTEUR : Guy DUBREUCQ, conseiller municipal, rapporteur du budget

Le BUDGET UNIQUE 2019 du budget annexe du développement économique incorpore d'une part les résultats du compte administratif 2018 et les nouvelles inscriptions pour l'exercice 2019. Ce budget gère les comptes de stock et est affilié à la TVA. Il s'agit donc d'une comptabilité croisée entre sections avec écritures en opérations d'ordre.

Le budget s'articule comme suit :

**FONCTIONNEMENT = 54 590, 70 €**

**Dont en dépenses**

- C/022 2 090,70 = dépenses imprévues
- C/023 23 500 = virement à la section d'investissement
- C/ 60611/12 1 600 = eau, électricité
- C/60628/32 3 500 = autres fournitures non stockées et petit matériel
- C/615221/28 17 000 = entretien de bâtiments
- C/63512 4 500 = taxes foncières

**Dont en recettes :**

- C/ 002 34 288, 70 = excédent de fonctionnement
- C/ 752 20 000 = revenus des immeubles

**INVESTISSEMENT = 407 935, 98 €**

**Dont en dépenses,**

- C/020 14 935, 98 = dépenses imprévues
- C/21318315 000 = achat de l'épicerie
- C/21318 59 000 = travaux sur bâtiments
- C/2152 5 000 = raccordement au réseau d'assainissement de l'épicerie

**Dont en recettes :**

- C/ 001 2 817, 98 = reprise de l'excédent de 2018
- C/ 021 23 500 = virement de la section de fonctionnement
- C/1325 25 618 = fond de concours CCHF
- C/168741 40 000 = avance du budget communal

Le conseil municipal par 18 voix POUR,

**ADOpte le BU 2019 du budget « Développement économique »**

2019 - 04 - 022 - FINANCES - Analyse du budget unique 2019

AFF 1057

**RAPPORTEUR : Guy DUBREUCQ**

**RAPPEL** : Le conseil municipal a opté en 2003 pour le vote du budget en 2 phases : le vote du Compte Administratif de l'année antérieure, suivi par le vote d'un budget unique avec incorporation des résultats du compte administratif de l'année antérieure. La

procédure classique, vote du budget primitif suivi en fin d'année du vote du budget supplémentaire, a été abandonnée au profit d'un BUDGET UNIQUE. Le budget unique contient les propositions nouvelles pour l'exercice en cours, l'inscription des 'Restes à Réaliser' et la reprise des résultats de l'exercice antérieur votés au Compte Administratif le 28 mars 2019.

**Opérations d'ordre** : ce sont des mouvements de section à section (du fonctionnement vers l'investissement et inversement). Ce sont par exemple les amortissements (1), le virement du solde des recettes de fonctionnement vers l'investissement, permettant de couvrir le déficit d'investissement (2). Ces mouvements constituent la part d'autofinancement qu'il est possible de dégager pour pouvoir d'une part rembourser le capital annuel des emprunts contractés, et d'autre part réinvestir dans des projets touchant le patrimoine communal (gros travaux, acquisition de matériel à amortir sur plusieurs années).

(1) **les amortissements** consistent, après acquisition d'un bien matériel à amortir ce bien sur plusieurs années afin de constituer une provision nouvelle pour une future acquisition (par exemple un véhicule, des chaises, une armoire) ; les immeubles ne sont pas amortis dans les communes.

(2) **en fin d'exercice** la section de fonctionnement doit présenter un excédent de recettes. La section d'investissement qui, dans la très grande majorité des cas, présente un déficit en général au moins égal au remboursement du capital des emprunts, doit être équilibrée par un apport des recettes de fonctionnement.

**Dépenses et recettes s'équilibrent à 3 193 021, 08 € avec reprise des résultats de N -1, se répartissant ainsi : 1 942 745, 08 € en fonctionnement et 1 250 276, 00 € en investissement.**

**COMMENTAIRES des principaux postes**

**TOTAL fonctionnement DEPENSES = 1 792 421, 89 €**

**chapitre 011 charges générales = 474 200**

A

NOTER

60612	45 000	energie électricité	
60623	43 000	Alimentation cantine	hausse du nombre de repas
60628	15 000	fournitures pour entretien	travaux d'entretien réalisés par services techniques
60631	2 000	produits entretien ménager	
60632	7 000	petit matériel	pour réparations diverses
60636	1 000	Vêtements de travail	
6064	4 000	fournit. Bureau : papier & matériel	dont flyers, petit esquelbecquois...
6065	5 500	livres, abonnements médiath.	2156 habitants x 2 € + abonnements
6067	6 000	Fournitures scolaires (30€ x 185)	dont 300 € frais de bureau direction
6068	10 000	petites fournitures	dont Centre de Loisirs Sans Hebergement, Maison du W esthoek
6122	9 000	crédit bail informatique NFI	(5 ordinateurs + logiciels) et sauvegarde

6135	2 000	Locations mobilières	location outils
61521	10 000	entretien différents terrains , élagage	
615221	50 000	entretien Batiments communaux	ces travaux d'entretiens réalisés par des entreprises peuvent bénéficier du remboursement de TVA. Il s'agit de travaux sur les contreforts de l'église, du remplacement de fenêtres à l'école primaire, des travaux à la salle saint Joseph et aux tribunes du stade
615231	10 000	entretiens voiries	remboursement de TVA pour travaux réalisés par des entreprises
6156	52 000	Maintenance	copieurs mairie, Maison du Westhoek, ascenseur, médiathèque, fontaine cantine, cloches, divers
616	11 500	Primes d'assurances	
6182	1 000	documentation des services	(élections, état civil)
6184	3 000	formations du personnel	dont CLSH : BAFA: Arthur Beyaert, Aubin Dollet, Honorine Lamiaux, Zoé Vaesken, Margot Vernieuwe
6188	12 000	Autres frais divers	Centre de Loisirs Sans Hébergement : entrées diverses
6226	7 500	Honoraires	frais de géomètre et service juridiques
6231	4 000	Annonces et insertions	dont Delta FM et RDL et marchés publics
6232	33 000	Fêtes et cérémonies	dont MW (SACEM, cinéligue, spectacle, expo été, semaine au fil Yser, marché de Noël, brocante...)
6247	8 000	Transports collectifs	centre de loisirs sans hebergement
6256	3 000	Missions, déplacem. du personnel	
6257	5 000	Réceptions	dont vernissage à la MW + inaugurations + cérémonies 1er mai, cérémonies patriotiques
6261-2	18 000	affranchissement et télécom	hausse des tarifs timbres et téléphonie
627-281	1 500	Services bancaires et cotis. Diverses	dont ANCV, cotis ass. Maires du Nord et agence i nord
6288	6 000	autres participations	AIPI : brigade verte
63512	6 000	Taxes foncières	
<b>chapitre 012 - charges de personnel =</b>		<b>629 250,00</b>	
6331-6	5 500	Cotisations organismes sociaux	adhésion centre de gestion et CNFPT
64111	330 000	personnel titulaire	quelques salariés titularisés
64131	80 000	Personnel non titulaire	dont animateurs des centres de loisirs
64168	20 000	Autres emplois d'insertion	1 Contrat d'avenir
6451-3-4	152 000	URSSAF., RETRAITE, POLE EMPLOI	
6455	12 000	cotis. Assurance du personnel	SMACL
6456-8	5 000	Cotisations suppl. familial, PLURALYS	
6475-88	1 000	Médecine du travail, pharmacie, autres	
<b>Chapitre 65 - autres charges =</b>		<b>200 273,00</b>	
6531	51 000	Indemnités des élus	
6532-3-4-	3 300	Frais, formations, cotisations des élus	
6553	73 473	S.D.I.S. cotisation service incendie	
65736	3 000	C.C.A.S.	
6574	69 000,00	Subventions aux associations	voir tableau joint
<b>Chapitre 66 - charges financières =</b>		<b>36 500,00</b>	
66111	35 000	Intérêts des emprunts	les intérêts du nouveau prêt sont intégrés
6615 à 66	1 500	intérêts des LT et autres charges	provisions
<b>Chapitre 67- charges exceptionnelles =</b>		<b>120,00</b>	
6713	120	Secours et dots	
<b>opérations d'ordre et dépenses imprévues =</b>		<b>62 402, 08</b>	
6811	48 000	amortissements du matériel	même somme au compte 28188 Recettes d'investissement
O22	14 402, 08	dépenses imprévues fonctionnement	
<b>O23</b>		<b>virement vers l'investissement</b>	<b>540 000,00</b> équilibre le budget et doit au moins être égal au remboursement du capital des emprunts (C/164

<b>TOTAL fonctionnement RECETTES</b>		=	<b>1 942 745, 08 €</b>
<b>Chapitre 013 - atténuation de charges de personnel =</b>			<b>30 000</b> rembt Contrat aidé et mise a dispo personnel OTI
<b>Chapitre 70 - produits des services =</b>			<b>101 400</b>
70311/2	2 200	concessions cimetièrè	
70323	3 000	occupation du domaine public	ENEDIS ORANGE ...
7062	3 000	services culturels	Maison du Westhoek et médiathèque
70632	30 000	services de loisirs	centre de loisirs
70688	6 000	services sociaux autres	location tables, chaises, emplacements marché noel et brocante...
7067	55 000	services scolaires	encaissements cantine + périscolaire
<b>Chapitre 73 - impôts et taxes =</b>			<b>900 702</b>
73111	781 759	contributions directes	sans changement des taux
73211	38 000	compensation TP	versé par la CCHF
73221	13 591	FNGIR compensation d'Etat	
7351	32 000	taxe sur l'électricité	
7388	6 100	autres	taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles
<b>Chapitre 74 - dotations =</b>			<b>383 954, 50</b>
7411	194 565	dotation forfaitaire	estimatif
74121	37 000	dotation de solidarité rurale	estimatif
74121-7	29 000	dotation nationale de péréquation	estimatif
7478	30 000	CAF et MSA	Centre de loisirs et Périscolaire
74833-4-5-8	28 385	compensation TP,TF, TH Etat	estimatif
<b>Chapitre 75 - autres produits de gestion =</b>			<b>57 500</b>
752-8	57 500	loyers et charges des immeubles	loyers et locations (baux commerciaux sur budget annexe)
<b>excédent N-1 reporté =</b>			<b>469 188, 58</b>
<b>TOTAL Investissement DEPENSES</b>			<b>1 250 276,00 €</b>
<b>Chapitre 20 - immobilisation incorporelles =</b>			<b>17 000</b>
2031	17 000	immobilisations	frais d'études complexe sportif, environnement, communication
<b>Chapitre 21 - immobilisation corporelles =</b>			<b>416 471</b>
2111	10 000	terrains nus	achat du terrain
2112	32 831	terrains de voirie	paiement du terrain Drieux et extension réseau éclairage
2115	10 000	terrains bâtis	provisions
2116	70 000	cimetiere	reprise concessions et nouveau colombarium
2121	1 000	plantations d'arbres	poursuite des plantations d'arbres de hautes tiges
2128	1 500	agencements et aménagements	frais de géomètre pour emprise publique
21 312	7 000	batiments scolaires	clôtures rue de l'arbre lyre pour l'école
21318	80 000	autres bâtiments publics	provisions pour la minoterie, complexe sportif
2132	6 000	immeubles de rapport	travaux app du four à pain
2135	156 640	installations générales	dont plateau multisports et aménagement autour du restaurant scolaire
21561	2 000	matériel roulant	provision
21568/78	12 000	matériel et outillage	outillage, signalétique et filets de protection
2183	1 500	materiel bureau informatique	dont ordinateur périscolaire
2184	5 000	meubilier	provisions
2188	20 000	matériel divers	instruments de musique, équipements, matériel technique
<b>Emprunts et dettes =</b>			<b>150 000</b> dont nouvel emprunt
<b>Dépenses imprévues =</b>			<b>26 412</b>

	<b>Chapitre 27 - avances =</b>	<b>146 375,58 €</b>
<b>27638</b>	40 000 Développement économique	avance
<b>27638</b>	106 375,58 ZAC	avance

**Chapitre 001 - incorporation du déficit N-1 = 218 018,00**

**TOTAL Investissements RECETTES = 1250276 €**

**Chapitre 10 - fonds divers = 268 018**

10222	20 000	FCTVA	Bts commerciaux non inclus (voir budget annexe)
1068	218 018,00	excédent de fonctionnement	fonctionnement N-1
10226	30 000	Taxe d'aménagement	

**Chapitre 13 - subventions = 69 258**

1321-261	50 000	ETAT DETR	solde restaurant scolaire
1323	19 258	Département	solde restaurant scolaire
			les subventions à venir demandées pour l'épicerie et le plateau multisports n'ont pas été inclus

**Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées = 315 000,00**

1641	315 000	emprunt	report de 2018 : emprunt pour l'achat de l'épicerie
------	---------	---------	---

**Ammortissements - opération d'ordre**

48 000 amortissement de matériel

**Chapitre 021 - virement de la section de fonct. = 540 000,00**

Après délibération, le budget Unique 2019 est voté par 19 voix POUR

**2019 – 04 – 022 – FINANCES**

**AFF 1058**

**Fixation des taux des 3 TAXES LOCALES pour 2019**

RAPPORTEUR : Guy DUBREUCQ, conseiller municipal, rapporteur du budget

Le budget 2019 de la Commune présenté est en équilibre en tenant compte des taux des 3 taxes locales à déterminer pour 2019.

Compte tenu des éléments du budget, sur la proposition de la commission des finances, le conseil municipal décide de maintenir les taux des 3 taxes locales au même niveau que l'an passé, soit :

TAXE d'HABITATION –TH	=	17,52 %
TAXE S/FONCIER BATI –TFB	=	18,29 %
TAXE S/FONCIER NON BATI –TFNB	=	54,08 %

ADOPTE par 19 voix POUR

**2019 – 04 – 022/82 – FINANCES / AFF. FONCIERES –**

**AFF 1059**

**CESSION d'une parcelle de terre à Mr Yann BAELEN et Madame Véronique BERNARD – délaissé KLOCKE HOUCK, à ESQUELBECQ**

RAPPORTEUR : Didier ROUSSEL Maire

La Commune a été sollicitée par Mr Yann BAELEN et Madame Véronique BERNARD demeurant 3 rue Passe Par Ici à ESQUELBECQ, pour l'acquisition d'une parcelle de terre issue du remembrement, située à coté de leur propriété, et dont la Commune est propriétaire depuis 2008.

Il s'agit de la parcelle cadastrée ZE n°3, en NHP –habitat diffus en zone agricole, d'une superficie de 261m<sup>2</sup>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité:

- de proposer la cession à Mr BAELEN et Mme BERNARD de la parcelle de terre contiguë à leur propriété, cadastrée ZE N°3 de 261 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 3393 € (13 €/m<sup>2</sup>), frais notariés à charge des acquéreurs.
- d'autoriser Monsieur le maire, à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

Initiatives des élus :

Monsieur le Maire fait état de l'avancée des recherches de bureaux d'études pour les audits lancés pour le complexe sportif, la communication et l'environnement.

Sabine Senicourt informe le conseil municipal de la venue mardi 9 avril de 3 joueurs de basket de l'équipe handisport de Gravelines au complexe sportif pour une rencontre avec le centre de loisirs (grâce au dispositif Village en Sport du Département).

Fin de la séance : 20 h 41